Exigences minimales – Une solution harmonisée

	Profil	LBA	Règles de comportement LSFin	LEFin	Connaissances professionnelles et techniques (domaine spécifique) *	**Durée totale par année**
Profil 1	Dirigeant qualifié	✓ (obligatoire – pondération en fonction de l'actualité)	✓ (obligatoire – pondération en fonction de l'actualité)	✓ (pondération en fonction de l'actualité)	✓ (selon besoin ou autre fonction cumulée[1])	1 journée au minimum[2]
Profil 2	Responsable compliance / Risk manager	✓ (obligatoire)	✓ (obligatoire)	✓	✓ (selon besoin ou autre fonction cumulée[1])	1 demi-journée au minimum
Profil 3	Autres collaborateurs LBA ou fonctions exposées à la clientèle	✓ (obligatoire uniquement pour collaborateur LBA)	✓		✓	1 demi-journée au minimum[3]

[1] Rappel des seuils : pas plus de cinq postes à plein temps ou produit brut annuel inférieur à 2 millions de francs et modèle d'affaires sans risques élevés.
[2] Exigence AOOS : 8h avec contenu obligatoire LBA/LSFin + contenu spécifique.
[3] Si documentée, formation interne LBA possible.

Type de formations - Reconnaissance

Contenu obligatoire (LBA/LSFin/LEFin)

E-Learning		Remarques
Non recommandé pour les profils 1 et 2. Les webinaires et cours présentiels sont reconnus et à suivre en priorité.	Possible pour le profil 3.	Les OS se réservent le droit d'évaluer au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et un test avec un seuil de réussite compris dans le module.

Formation interne		Remarques
– Pas reconnue dans le programme de formation ASG (Règlement de la formation continue, Art. 11, al.3). – Non recommandée pour les profils 1 et 2.	– Possible pour le profil 3.	Les OS peuvent reconnaître des formations internes sous certaines circonstances et au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et des objectifs de formation clairs. **Attention**: Les formateurs doivent être indépendants. Ceux-ci ne devraient pas être impliqués - en interne ou sur la base d'un mandat - dans la société formée (par exemple : Si la société de gestion externalise certaines fonctions à une société de compliance, celle-ci ne pourra en principe pas former ses mandants).

VSV ASG

Type de formations - Reconnaissance

Connaissances professionnelles et techniques

E-Learning	Remarques
Admises pour les 3 profils	Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et un test avec un seuil de réussite compris dans le module.

Formation interne	Remarques
– Pas reconnue dans le programme de formation ASG (Règlement de la formation continue, Art. 11, al.3). – Peut-être admise par les OS.	Les OS peuvent reconnaître des formations internes sous certaines circonstances et au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et des objectifs de formation clairs.

VSV ASG